

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

### REMARQUES SUR LA PEINE DE MORT.

[Suite et fin.]

De deux choses l'une :

Ou l'homme que vous frappez est sans famille, sans parens, sans adhérens dans ce monde. Et dans ce cas, il n'a reçu ni éducation, ni instruction, ni soins pour son esprit, ni soin pour son cœur; et alors de quel droit tuez-vous ce misérable orphelin! Vous le punissez de ce que son enfance a rampé sur le sol sans tige et sans tuteur! Vous lui imputez à forfait l'isolement où vous l'avez laissé! De son malheur vous faites son crime! Personne ne lui a appris à savoir ce qu'il faisait. Cet homme ignore. Sa faute est à sa destinée, non à lui. Vous frappez un innocent.

Ou cet homme a une famille; et alors croyez-vous que le coup dont vous l'égorgez ne blesse que lui seul? que son père que sa mère, que ses enfans, n'en saigneront pas? Non. En le tuant, vous décapitez toute sa famille. Et ici encore vous frappez des innocens.

Gauche et aveugle pénétration, qui, de quelque côté qu'elle se tourne, frappe l'innocent!

Cet homme, ce coupable qui a une famille, séquestrez-le. Dans sa prison, il pourra travailler encore pour les siens. Mais comment les fera-t-il vivre du fond de son tombeau? Et songez-vous sans frissonner à ce que deviendront ces petits garçons, ces petites filles, auxquels vous ôtez leur père, c'est-à-dire leur pain? Est-ce que vous comptez sur cette famille pour approvisionner dans quinze ans, eux le bagne, elles le musico? Oh! les pauvres innocens!

Aux colonies, quand un arrêt de mort tue un esclave, il y a mille francs d'indemnité pour le propriétaire de l'homme. Quoi! vous dédommangez le maître, et vous n'indemnisez pas la famille! Ici aussi ne prenez-vous pas un homme à ceux qui le possèdent? N'est-il pas, à un titre bien autrement sacré que l'esclave vis-à-vis du maître, la propriété de son père, le bien de sa femme, la chose de ces enfans?

Nous avons déjà convaincu votre loi d'assassinat. La voici convaincue de vol.

Autre chose encore. L'âme de cet homme, y songez-vous? Savez-vous dans quel état elle se trouve? Osez-vous bien l'expédier si lestement? Autrefois du moins, quelque foi circulait dans le peuple; au moment suprême, le souffle religieux qui était dans l'air pouvait amollir le plus endurci; un patient était en même temps un pénitent; la religion lui ouvrait un monde au moment où la société lui en fermait un autre; toute âme avait conscience de Dieu; l'échafaud n'était qu'une frontière du ciel; Mais quelle espérance mettez-vous sur l'échafaud maintenant? Un écrivain plein d'âme et de talent l'a dit avant nous: *C'est une horrible chose de conserver le bourreau après avoir ôté le confesseur!*

Ce ne sont là, sans doute, que des "raisons sentimentales" comme disent quelques dédaigneux qui ne prennent leur logique que dans leur tête. A nos yeux, ce sont les meilleures. Nous préférons souvent les raisons du sentiment aux raisons de la raison. D'ailleurs, les deux séries se tiennent toujours, ne l'oublions pas. *Le Traité des Délits* est greffé sur *l'Esprit des Lois*. Montesquieu a engendré Beccaria

La raison est pour nous, le sentiment est pour nous, l'expérience est aussi pour nous. Dans les états modèles, où la peine de mort est abolie, la masse des crimes capitaux suit d'année en année une baisse progressive. Pesez ceci.

Nous ne demandons cependant pas pour le moment une brusque et complète abolition de la peine de mort, comme celle où s'était si étourdiment engagée la Chambre des Députés. Nous désirons, au contraire, tous les essais, toutes les précautions, tous les tâtonnements de la prudence. D'ailleurs, nous ne voulons pas seulement l'a-

bolition de la peine de mort, nous voulons un remaniement complet de la pénalité sous toutes ses formes, du haut en bas, depuis le verrou jusqu'au couperet, et le temps est un des ingrédients qui doivent entrer dans une pareille œuvre pour qu'elle soit bien faite. Nous comptons développer ailleurs, sur cette matière, le système d'idées que nous croyons applicable. Mais, indépendamment des abolitions partielles pour les cas de fausse monnaie, d'incendie, de vols qualifiés etc., nous demandons que dès à présent, dans toutes les affaires capitales, le président soit tenu de poser au jury cette question: *L'accusé a-t-il agi par passion ou par intérêt?* et que, dans le cas où le jury répondrait; *L'accusé a agi par passion*, il n'y ait pas condamnation à mort. Ceci nous épargnerait du moins quelques exécutions révoltantes. Ulbach et Debacker seraient sauvés. On ne guillotinerait plus Othello.

Au reste, qu'on ne s'y trompe pas, cette question de la peine de mort mûrit tous les jours. Avant peu, la société entière la résoudre comme nous.

Que les criminalistes les plus entêtés y fassent attention, depuis un siècle la peine de mort va s'amoindrisant. Elle se fait presque douce. Signe de décrépitude. Signe de faiblesse. Signe de mort prochaine. La torture a disparu. La roue a disparu. La potence a disparu. Chose étrange, la guillotine est un progrès.

M. Guillotin était un philanthrope.

Oui, l'horrible Thémis dentue et vorace de Farinace et de Vougelans, de Delancre et d'Isaac Loisel, et d'Oppède et de Machault dépérit. Elle maigrit. Elle se meurt.

Voici déjà la grève qui n'en veut plus. La Grève se réhabilite. La vieille buveuse de sang s'est bien conduite en juillet. Elle veut mener désormais meilleure vie et rester digne de sa dernière belle action. Elle qui s'était prostituée depuis trois siècles à tous les échafauds, la pudeur la prend. Elle a honte de son ancien métier. Elle veut perdre son vilain nom. Elle répudie le bourreau. Elle lave son pavé.

A l'heure qu'il est, la peine de mort est déjà hors de Paris. Or, disons-le bien ici, sortir de Paris c'est sortir de la civilisation. Tous les symptômes sont pour nous. Il semble aussi qu'elle se rebute et qu'elle rechigne, cette hideuse machine, ou plutôt ce monstre fait de bois et de fer qui est à Guillotin ce que Galatée est à Pygmalion. Vues d'un certain côté, les effroyables exécutions que nous avons détaillées plus haut sont d'excellens signes. La guillotine hésite. Elle en est à manquer son coup. Tout le vieil échafaudage de la peine de mort se détraque.

L'infâme machine partira de France, nous y comptons, et, s'il plaît à Dieu, elle partira en boitant, car nous tâcherons de lui porter de rudes coups.

Qu'elle aille demander l'hospitalité ailleurs, à quelque peuple barbare, non à la Turquie qui se civilise, non aux sauvages, qui ne voudraient pas d'elle; mais qu'elle descende quelques échelons encore de l'échelle de civilisation, qu'elle aille en Espagne ou en Russie.

L'édifice social du passé reposait sur trois colonnes, le prêtre, le roi, le bourreau. Il y a déjà long temps qu'une voix a dit: *Les Dieux s'en vont!* Dernièrement une autre voix s'est élevée et a crié: *Les rois s'en vont!* Il est temps maintenant qu'une troisième voix s'élève et dise: *Le bourreau s'en va!*

Ainsi l'ancienne société sera tombée pierre à pierre, ainsi la Providence aura comblé l'éboulement du passé.

A ceux qui ont regretté les dieux, on a pu dire: Dieu reste. A ceux qui regrettent les rois on peut dire: La patrie reste. A ceux qui regretteraient le bourreau, on n'a rien à dire.

Et l'ordre ne disparaîtra pas avec le bourreau; ne le croyez point. La voûte de la société future ne croulera pas pour n'avoir point cette clef hideuse. La civilisation n'est

Le "parlement." d'Otaïti vient d'abolir la peine de mort.

autre chose qu'une série de transformations successives. A quoi donc allez-vous assister ? à la transformation de la pénalité. La douce loi du Christ pénétrera enfin le code et rayonnera à travers. On regardera le crime comme une maladie, et cette maladie aura ses médecins qui remplaceront vos juges, ses hôpitaux qui remplaceront vos bagnes. La liberté et la santé se ressembleront. On versera le baume et l'huile où l'on appliquait le fer et le feu. On traitera par la charité ce mal qu'on traitait par la colère. Ce sera simple et sublime. La croix substituée au gibet. Voilà tout.

## LE FEUILLETON, OU SUPPLEMENT DU FANTASQUE.

QUEBEC, JEUDI 6 DECEMBRE, 1838.

Les journaux d'Europe ne nous apportent aucune nouvelle d'un intérêt bien vif. Ce qu'il y a de plus important en Angleterre pour le Canada est la grande sensation qu'y a causée l'intention de Lord Durham d'abandonner le siège du gouvernement. Quelle sera donc l'effet produit par la nouvelle de son départ, puis des événements qui le suivirent de si près.

(Correspondance de la Gazette de Québec.)

« Montréal, dimanche soir 2 décembre.

« Il y a beaucoup de bruits en circulation aujourd'hui concernant les mouvements des patriotes et des sympathiseurs dans les Etats frontières vis-à-vis du Haut-Canada. Un de ces bruits est que le bateau à vapeur américain *United States* est allé quelque part chercher une nouvelle cargaison de ces braves gens, et que le bateau à vapeur anglais *Cobourg* a été envoyé à sa poursuite, avec ordre de le conler bas. Un autre est, que deux bateaux à vapeur et onze goélettes chargés d'hommes armés étaient dans la rivière vis-à-vis d'Amherstburgh. Et un autre que les patriotes et les sympathiseurs avaient traversé à Malden, et s'étaient fait rosser par les volontaires.

« Deux compagnies des Royaux sont revenues de l'autre bord du Saint Laurent aujourd'hui.

« Le temps doux a continué pendant la journée, et il a plu un peu. Cependant le thermomètre est maintenant de quatre degrés plus bas qu'il n'était ce matin.

« On dit que les preuves contre les douze rebelles traduits devant la cour martiale sont plus que suffisantes pour les co vaincre. Ils doivent commencer leur défense mardi.

« J'ai oui dire que Sir John Colborne avait reçu aujourd'hui des dépêches par des exprès, mais je n'ai pas pu m'en assurer.

« M. Hough était en ville vers le milieu du jour. Il attendait depuis vendredi soir une réponse à la dépêche qu'il avait apportée en si peu de temps de Québec.»

—A Londres aux dernières dates on parlait encore du marquis de Normanby comme devant succéder au comte de Durham dans le gouvernement du Canada.

—Le *Morning Herald* de Londres dit qu'il n'y avait aucun fondement à la nouvelle que la reine avait adressé une lettre autographe à lord Durham pour l'engager à rester ici.

—60 Prisonniers des environs de Beauharnais et 3 canons de bois furent amenés à Montréal vendredi.

—Le *Transcript* de Montréal rapporte, contre d'autres rapports, qu'il régnait encore des dispositions à la rébellion dans la partie du sud du district de Montréal.

☞ Ceux de nos souscripteurs qui pourraient avoir payé quelque argent au jeune garçon qui sollicitait le montant de leur souscription, sans aucune autorisation de notre part, sont priés de nous en donner avis immédiatement, en remettant leur nom et le montant payé, à l'un des porteurs du journal ou chez quelqu'un de nos agens en ville, à défaut de quoi nous ne devons tenir aucun compte de ces sommes payées sans reçus fournis par notre bureau.

Monsieur Louis Perrault a écrit d'Albany une lettre insérée dans le *Transcript* de Montréal par laquelle il déclare mensongère l'accusation que fit le *Morning Courier* qu'il avait aidé à l'évasion de Theller & Dodge. Il dit avoir rencontré ces deux messieurs à Augusta et fait le voyage de New-York avec eux.

D'après le rapport qu'a donné le *Mercury* du banquet de la St. André, il y fut porté une santé au colonel Bowles par laquelle on exprima la plus chaude sympathie envers cet officier en raison de la persécution qu'il éprouve « sous le masque de procédés judiciaires » (*under the mask of legal proceedings.*) Nous aimerions bien savoir pourquoi la *Gazette* qui a emprunté au *Mercury* le récit exact du banquet en a retranché la phrase ci-dessus ?

[Du Canadien.]

—On nous informe qu'en cherchant dans les archives, on a trouvé un précédent établissant que l'acte de Charles II a été reconnu être en force en cette Province par les autorités judiciaires du temps. Il en existe, dit-on, quelques autres. Nous aurons probablement occasion d'en apprendre davantage d'ici à notre prochaine feuille. Il n'y avait pas besoin de découverte, mais elle fermera la bouche à tous les détracteurs de la décision récente des Juges Panet et Bedard.

EVASION DE THELLER ET DODGE DE LA CITADELLE DE QUEBEC.

(Extraits d'une lettre insérée dans la Gazette de Mackerzie.)

« Nous nous promenions une demi heure chaque jour, trois ensemble, gardés par six soldats, la bayonette au fusil, et comme nous nous arrêtions ordinairement quelque temps sur la batterie, nous voyions parfois des amis, à l'un desquels nous glissions un papier où notre plan se trouvait expliqué, lui demandant sa coopération en nous fournissant des outils et lui indiquant une place où les déposer. Le jour suivant nous reçûmes les outils demandés, enveloppés dans une de vos gazettes, avec une ligne disant que si nous pouvions exécuter le plan projeté, nous ne devions avoir aucune inquiétude après être sortis vu qu'un ami serait, au signal convenu, à certain endroit désigné prêt à nous conduire en lieu de sûreté. Je m'emparai de ces objets et les cachai sur ma personne tandis que les deux autres prisonniers occupaient ailleurs l'attention du sergent et du caporal qui nous accompagnaient.—Nous commençâmes à travailler avec ardeur et l'espoir du succès, quoique, à considérer cela maintenant avec calme, je m'étonne comment nous avons pu sans être découverts, scier un barreau sans que la garde à quelques pieds de nous s'en soit aperçu. Cependant il en fut ainsi. Le Colonel Dodge, avec un des hommes, travaillait à l'une des fenêtres, tandis qu'à l'autre j'exerçais mes talents à faire conversation avec la sentinelle. Quelquefois la scie criait assez fort et je pouvais l'entendre distinctement mais les hommes marchaient, chantaient, dansaient, etc. et n'avaient ainsi le son que nous n'eussions pas désiré laisser entendre.

« Nous nous procurâmes un fifre, et comme nous avions dans la chambre le garçon qui avait fait les fonctions de fifre à bord du "Schooner Ann," ses bruyants services furent fréquemment requis. Nous continuâmes de cette manière étant parfois interrompus par quelque sentinelle bourru qui ne voulait point facilement entrer en conversation ou quelquefois par d'autres plus éveillées à qui nous ne pensions pas pouvoir aussi facilement en faire accroire. En vérité c'était une affaire difficile pour moi que de découvrir le calibre de l'esprit de ces stupides automates, afin de les entretenir des matières qui leur plaisaient le plus. Les topiques ordinaires, sur lesquels ils pouvaient tous parler, roulaient toujours sur la différence de la manière de vivre entre ici et Londres,—le porter de Londres,—la bière de Barclay,—le bœuf, etc.

« Dans le courant d'une quinzaine de jours le signal fut donné à notre ami que tout était prêt pour la première nuit obscure et pluvieuse, que nous attendions avec la plus grande anxiété. Dans le même tems j'appris que je devais être envoyé sous peu en Angleterre, puis une lettre de Mr. le secrétaire Buller m'annonça qu'un navire marchand nommé le "Royal Adelaide," avait été engagé pour m'y transporter et qu'il devait faire voile sous peu de jours. Le capitaine du navire me fut amené par le nouveau major de place (car le Major Fraser avait été déplacé) et il m'informa qu'il

n'avait pas encore tous sa cargaison et ne serait point prêt à partir de quelque tems. Je découvris où était ce vaisseau et chaque jour, à notre promenade, nous allions l'examiner et chercher à découvrir quand il serait prêt—puis nous interrogions avec inquiétude les uécés ne sachant si le beau tems allait durer constamment. Nous observions chaque nuit le ciel avec attention, épiant la moindre apparition de pluie; à la fin lorsque nous étions presque las de veiller, le bon tems parut être arrivé. Lundi soir, le 15 Octobre, à peu près vers les sept heures, il plut abondamment et la nuit était sombre; nous commençâmes nos préparatifs. Le colonel Dodge et moi ayant roulé nos manteaux, pris ce qu'il nous fallait de linge blanc et autres petits objets nécessaires, nous nous fîmes prêts au départ; trois d'entre les sept qui étaient enfermés avec nous se décidèrent volontairement à partir avec nous et à partager notre sort; les autres restèrent.

« Quoique le barreau avait été scié complètement et l'était ainsi depuis plus de six semaines il fallut un tems considérable pour l'ébranler et le sortir de la pierre où il était scellé, de sorte que nous ne fûmes prêts qu'à onze heures. Nous donnâmes alors à la sentinelle un coup de porter où nous avions versé une petite quantité de *laudumum* afin de ne point déranger son sommeil par notre sortie; la pluie avait cessé, notre barreau enlevé, il ne nous restait nulle alternative: il fallait partir; j'appelai alors la sentinelle qui chancelait, commençant à ressentir les effets de l'opium, je lui dis que je portais que j'avais pris m'appesantissais et que je desirais avoir un peu de brandy, (j'en avais une petite bouteille pour l'occasion) nous bûmes ensemble.—Je le fis s'appuyer contre les barreaux afin de me garantir du froid, car j'étais déshabillé.

« Comme tant de personnes portant des paquets eussent pu exciter des soupçons si nous eussions rencontré quelqu'un des bandes errantes de la police, nous laissâmes les deux hommes dans le jardin du gouverneur avec les paquets, ils devaient y rester tranquilles jusqu'à ce que nous ayons trouvé quelque français qui nous pût enseigner la demeure d'un de nos amis, et ne pas en bouger jusqu'à ce que nous ayons envoyé quelqu'un pour les ramener auprès de nous. Nous traversâmes les rues sans rencontrer aucune personne à qui demander notre chemin. Quelqu'un devina qui nous étions et quand j'aperçus qu'il s'en doutait je fis vertu de nécessité et je lui appris qui j'étais. Il me dit qu'il était un magistrat, mais comme j'avais été aussi franc avec lui et pensant (du moins comme je le supposai par ses coups-d'œil) qu'il ne se trahirait pas sans et sauf d'une querelle avec nous, il me permit de continuer notre chemin et nous donna sa parole d'honneur que comme nous nous étions confiés à lui il ne donnerait pas l'alarme. Un jeune monsieur qui l'accompagnait nous fit la même promesse. Nous le quittâmes et passâmes la sentinelle à la porte de Sir John Colborne, qui nous cria le qui vive. Nous avançâmes courageusement et, nous prenant, sans doute à cause de nos casquettes et de nos manteaux, pour quelques uns de ses officiers elle nous présenta l'arme à notre passage.

« Ne nous fiant pas à la promesse de monsieur le tory Canadien, nous changâmes de route et après quelques minutes de marche nous traversâmes une des portes de la ville (je crois la porte Hope, "la Canotene.") Nous fûmes bientôt dans la Basse-Ville où après avoir erré quelque tems nous rencontrâmes un pauvre Canadien qui, à cette heure de la nuit, revenait du travail; il portait une lanterne. Je l'accostai et entrai sous un hangar où il tenait ses outils. Je n'eus aucune peine à l'engager à me conduire chez nos amis. Il dit qu'il risquerait volontiers sa vie au service de ceux qui risquaient autant pour son pauvre pays.

« Il nous mena chez un monsieur de St. Roch qui nous reçut avec honte et alla lui-même avec Mr. D. chercher les garçons, mais avant leur arrivée aux portes de la ville l'alarme avait été donnée; elles se trouvaient toutes fermées et personne ne put ni entrer ni sortir jusqu'au jour—des soldats et la police étaient placés aux portes et parcouraient les rues. Le général Macdonell et son état-major, aussi bien que tous les autres officiers militaires, se précipitaient le long des rues et allées comme des enragés, jurant comme des soldats, épouvantant leurs coursiers qui, comme nous dit le pauvre homme qui avait pu entrer, battaient feu de leurs pieds sur le pavé.

« La matinée suivante les deux pauvres garçons, qui

étaient engourdis par le froid, se traînèrent hors de leur cachette et entrèrent dans une taverne où ils ne tardèrent pas à être découverts et repris, tandis que nous étions cachés par nos amis et les objets des recherches les plus actives; une récompense de \$3000 fut offerte par les officiers et par Lord Durham pour notre arrestation; mais ils n'auraient pu s'éviter cette peine, car ceux avec qui nous étions et beaucoup d'autres qui connaissaient le lieu de notre retraite, quoique dans les rangs les plus bas et les plus pauvres ne pouvaient s'acheter. Nous souffrîmes beaucoup par la manière dont nous étions cachés, durant la première semaine, et la poursuite fut si chaude qu'une nuit, entre huit heures du soir et une heure du matin, Mr. D. (nous avons été séparés pendant deux jours) eut à changer cinq fois de logement et dans le tems où les perquisitions étaient les plus rigoureuses, où la police et la troupe arrêtaient tous ceux qui étaient ou grands ou petits, qui portaient lunettes ou qui étaient aveugles, ouvrant le cercueil des morts et examinant les vieilles femmes, nous passâmes dans les rues, déguisés le plus simplement possible et nous éludâmes leur examen.

« Le lundi matin de notre évasion nous nous rendîmes chez une famille respectable où nous fûmes traités comme si nous en avions fait partie; nous ne la quittâmes que pour nous mettre en route. Nous pouvions voir les placards affichés, donnant une description de nos personnes, offrant la récompense; nous entendions chaque jour les nombreux bruits nous concernant, comment on nous avait vus en un endroit, comme nous étions malades hors des lignes, etc. etc. Quand l'agitation fut un peu apaisée et que les gardes placés dans la ville et sur toutes ses issues se furent un peu relâchées de leur inutile vigilance, nous crûmes qu'il était tems de partir; et comme nous étions presque guéris de la chute qui nous avait fait hoiter, nous fixâmes le jour de notre départ à Samedi soir 3 novembre. De bons chevaux et un guide nous furent fournis par de bons amis; bien armés de pistolets et d'épées, nous traversâmes la rivière à la Pointe Levy, où nous trouvâmes les chevaux en un lieu convenu. Nous montâmes à cheval et je puis dire que jamais quatre hommes plus déterminés que nous ne prirent cette route— nous voyageâmes de nuit et dormîmes le jour.

« Le mardi matin suivant un peu après l'aurore nous traversâmes les lignes et nos cœurs bondirent de joie à la vue du mâât à l'aigle et aux étoiles, qui nous indiquait que nous étions dans l'état de Maine, que nous avions atteint le ciel que nous avions si long-tems et si ardemment désiré. Comme nous ne pouvions pas toujours garder la grande route nous évitâmes des places où des gardes se trouvaient stationnés, ensorte que nous doublâmes ainsi la distance; et quoique nous nous élançons courageusement en avant, et que nous fussions prêts à faire face à aucune force qui alors nous aurait pu être opposée. nous ne rencontrâmes aucune garde ni ne furent interrogé par personne. Nous fûmes obligés cependant de passer en des lieux où nous savions que des piquets étaient placés pour nous arrêter; mais nous poussâmes en avant tandis qu'eux, avec leur vigilance ordinaire ronflaient dans leurs lits. Notre intention était de nous donner pour un escadron de cavalerie volontaire envoyé à la poursuite de déserteurs, ou de nous-mêmes, dans le cas où l'on nous aurait interrogé sur la route. Et comme Mr. D. ou moi avions vu assez des fanfaronnades des officiers volontaires dans le Haut-Canada, nous pensions l'un ou l'autre pouvoir jouer ce rôle à la perfection; cependant nous n'en eûmes pas l'occasion car nous ne rencontrâmes personne à l'exception de quelques pauvres Canadiens sur lesquels nous crûmes prudent d'essayer nos façons d'autorités en leurs faisant quelques questions, et je crois, par leur manière de répondre, qu'ils nous crurent appartenir à la pure roche, car nul autre qu'un officier volontaire du Canada n'eût pu montrer pareille impudence.

Votre, &c.

E. A. THELLER.

New-York, 19 Novembre 1838.

#### DE L'OPPOSITION EN ANGLETERRE.

On a souvent reproché à notre opposition française sa vivacité et ses emportemens. Mais il suffit de jeter un coup-d'œil sur la manière dont notre voisin John Pull entend et pratique l'opposition, pour se convaincre de la bénignité et de l'inaltérable mansuétude du bon peuple français. Chez

nous, dès qu'une loi est bien et dûment votée, sanctionnée, promulguée et enrégistrée, ses plus fougueux adversaires s'empresment de lui rendre hommage en disant avec maître Dupin: *Dura lex, sed lex*, en d'autres termes: "C'est sévère, mais il faut en passer par là." C'est ainsi que la loi Jacqueminot, après avoir fait grincer des dents et tirer la langue à tous les habitans de Paris, lors de sa discussion, les voit tous aujourd'hui métamorphosés, qui en voltigeurs, qui en grenadiers, qui en Polonais, qui en sapeurs, et tous montant leur garde et patrouillant à qui mieux mieux.

Mais, en Angleterre, les choses se passent bien différemment. Avisez-vous, par exemple, de vouloir habiller John Bull en garde national, et de l'arracher à ses *gin palaces*, pour lui faire faire ce métier de *yeomen*, des *light-guards* ou de *watchmen*. Présentez lui un bill à cet effet; faites-lui subir l'épreuve des trois lectures successives, et puis tâchez de le mettre à exécution; vous m'en direz de bonnes nouvelles; car, quoi qu'on dise, la perfide Albion, c'est encore, voyez-vous, la terre classique du libre arbitre et de l'*habeas corpus*. Lorsqu'une loi déplaît à John Bull, il ne se contente pas de voter trois grognements par acclamations à chacun des orateurs qui l'ont appuyée de leurs suffrages, à chacun des ministres, à chacun des lords; il refuse net d'obéir; il renvoie à tous les diables de l'enfer les constables et tous les *police-men*.

La presse anglaise a raconté dernièrement la mort tragique de l'agitateur Courtenay, qui prêchait la résistance à l'exécution de la nouvelle loi sur les pauvres, et, joignant l'exemple au précepte, avait logé une balle dans le corps de l'officier chargé de le conduire à la prison du comté.

Il paraît que cette loi sur les pauvres n'a pas pour objet de les enrichir, et qu'elle est en somme une pauvre loi, car le peuple de Kent a fait un martyr du tribun Courtenay; les femmes l'ont pleuré; les hommes ont trempé leurs mouchoirs dans son sang, et voilà que la résistance s'organise, et prend une attitude formidable.

Nous avons sous les yeux les détails d'un banquet offert à Manchester à M. John Fielden, représentant d'Oldham, et auquel ont assisté quatre cents personnes. Il y a été fortement question de la loi des pauvres, et on jugera de l'allure générale des toasts et des allocutions prononcées par le petit *speech* d'un pasteur évangélique, d'un ministre de paix, M. Stephens, qui figurait au nombre des convives.—"Messieurs, a-t-il dit, c'est un devoir pour le peuple anglais de se procurer sans retard des armes et des munitions, pour empêcher la loi sur les pauvres de s'impatroniser. Pour mon compte, voici le conseil que je donne tous les jours à mes ouailles: résistez à la loi; armez-vous de fusils, de pistolets, de sabres, de faux, de haches, de bâtons noueux, en un mot, de tout ce qui paraît susceptible d'assommer un homme avec facilité. Ceux qui ne pourraient se procurer aucune de ces armes défensives, devront se hâter d'apprendre à boxer, s'ils ne le savent déjà. Si vous vous conduisez bien, et que d'ici à dimanche vous ayez cassé la tête à une douzaine de vos magistrats, je vous indiquerai, après l'office divin, la cachette où j'ai déposé cinq mille fusils et pistolets de toutes les grandeurs et de tous les calibres. En vérité, en vérité, je vous le dis, comme le sauveur des hommes: Venez à moi, vous qui êtes sans défense, et je vous mettrai en mesure de montrer à vos adversaires beaucoup de chandelles en plein midi. Hélas! hélas! divin Jésus! que n'existe-t-il dans ce pays cinquante arsenaux tout semblables au mien!" (Tonnerre d'applaudissemens; *thunder of cheers*.)

M. Fielden.—Ne craignez-vous pas que les armes défensives dont parle le révérend M. Stephens ne puissent être parfois quelque peu dangereuses?

Toutes les voix.—Allons donc! allons donc! Quelle timidité!

Daniel O'Connell est ensuite traité de tory, de lâche, et de ministériel. Chaque assistant trouve juste, légal et naturelle la motion du révérend Stephens; on fixe le jour où il faudra que les masses se mettent à l'ouvrage. On se sépare enfin en chantant *Rule Britannia*, pour aller tirer à la cible.

Sans doute l'*ale* et le *porter* entraînent pour quelque chose dans l'humeur martiale et les projets belliqueux des honnêtes convives du banquet de Manchester; mais, lorsqu'on voit

l'opposition se traduire chez un peuple par de tels discours et de telles propositions, il nous semble que les gouvernemens devraient se préoccuper un peu du malaise des masses. Et pour ce qui nous concerne, on devrait, chez nous, se montrer moins susceptible à l'égard des prétendues violences de notre bénigne opposition.—(Le Figaro.)

## AVIS.

LE Soussigné étant informé que Pierre Plamondon fait le tour des paroisses de la campagne, ajustant et marquant les poids et mesures, et se nommant député inspecteur, messieurs les magistrats et capitaines de milice conféreront un favori au soussigné en arrêtant ses procédés, cet individu n'ayant été nommé que pour inspecter et avertir les gens d'apporter leurs poids et mesures pour les faire ajuster et marquer, comme il apparaîtra par la partie anglaise des affiches envoyées par lui, lesquelles n'ont pas été fidèlement traduites en français, les mots "vérifiera et étampera," étant ajoutés,

Le public doit savoir que Plamondon a été, il y a quelque temps, déchargé de l'emploi du soussigné, comme il appert par un avis publié dans les divers journaux il y a quelque temps.

THOMAS ATKINS,

Inspecteur des Poids et Mesures.

LE soussigné informe le public que PIERRE PLAMONDON est déchargé de son emploi, et prévient chacun de ne lui pas permettre de se mêler d'ajuster et étamper les poids et mesures, ou de lui payer aucun argent pour tel service, vu qu'il n'a aucune autorité de ce faire de sa part.

T. A. I. P. M.

Québec, 29 Novembre 1838.

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA.

Messieurs les membres de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA sont prévenus qu'il y aura une assemblée Dimanche prochain à quatre heures en la salle des rénnions.

Par ordre.

N. AUBIN.

Secrétaire.

6 Décembre 1838.

## BOUTIQUE DE RELIEUR.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique dans la maison de F. Buteau, c. Rue St. Paul, et qu'il est prêt à exécuter tous ouvrages de relieur &c. &c. dont on voudra bien le favoriser. Il espère par son assiduité et sa ponctualité mériter le même encouragement qu'il eut avant son départ de Québec.

Québec 26 octobre 1838.

LOUIS LEMIEUX, relieur.

Rue St. Paul.

## EDUCATION.

ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE, SAINT-ROCH.

LES soussignés ouvriront des classes du soir LUNDI 8 du courant.

Les branches d'Education qui suivent y seront enseignées:

La lecture et la grammaire; l'anglais, le français et l'italien; la composition en anglais, l'écriture, l'arithmétique, intellectuelle et sur l'ardoise; le mesurage, la géométrie, l'algèbre, la tenue des livres, etc., etc.

Heures de classe, de 7 à 9.

Pour information ultérieures, s'adresser à l'école.

ROBT. GEGGIE,

FREDERIC SIMEON.

Québec, 5 Octobre 1838.

## MAGASIN D'ÉPICERIES

Coin des rues St. Jean et St. Stanislas.

T. BICKELL aura constamment en main et offre à bon marché pour argent comptant tous les articles dans son genre, tels que thé de première qualité, épicerie, vins, eau-de-vie de cognac et autres liqueurs spiritueuses, ainsi que du cidre clarifié de Penner, des pois cuisants, miel de la meilleure qualité, raisins frais, oranges, citrons, &c. &c.

Aussi—100 Quintaux gruau d'avoine de qualité supérieure.

Québec, 7 juillet 1838.

J. B. CORRIVEAU,

CHAPELLERIE DE QUÉBEC,

No. 4,

Rue Lamontagne, Côte de la Basse-Ville.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC (India rubber shoes.) de toutes grandeurs à vendre chez le soussigné, à un prix modéré.

Québec, 18 Oct. 1838.

AM. FAFARD.